# UNE

# BIOGRAPHIE DE L'ÉVÊQUE NOTGER

# AU XII° SIÈCLE

PAR

## Godefroid KURTH,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



### BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,
DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
rue de Louvain, 412.

-

1891

# BIOGRAPHIE DE L'ÉVÊQUE NOTGER

AU XIIº SIÈCLE.

I.

La biographie de Notger, dont je vais entretenir le lecteur, n'est pas inédite. Il y a plus de deux siècles qu'elle est publiée, et il n'est pas un érudit qui ne l'ait lue. Mais, comme elle était noyée dans une vaste compilation historique faite, au XIIIe siècle, par un chroniqueur qui acceptait ses renseignements de toutes mains sans se préoccuper de leur valeur, on s'est totalement mépris jusqu'ici sur sa véritable nature. Au lieu d'y voir ce qu'elle est véritablement, une œuvre ancienne, digne de foi, très rapprochée de l'époque du héros, on a cru qu'elle appartenait à Gilles d'Orval lui-même, et on ne lui a attribué d'autre valeur que celle d'un écrit du XIIIº siècle, du à un écrivain des plus crédules. Il n'en est pas ainsi, et si le lecteur a la patience de me suivre, il aura le plaisir de constater que la critique historique ne donne pas toujours des résultats négatifs.

Extrait du tome XVII, nº 4, 4me série, des Bulletins de la

Commission royale d'histoire de Belgique.

L'idée de ce travail ne serait peut-être jamais venue, si nous avions dû nous résigner à n'avoir d'autre édition de Gilles d'Orval que celle de Chapeaville. Ce n'est pas calomnier cet érudit que d'affirmer qu'elle est extrêmement défectueuse.

L'édition critique, donnée par J. Heller dans le

tome XXV des Monumenta Germaniæ Historica, est venue heureusement nous rendre la physionomie exacte de notre vieux chroniqueur. Non seulement elle nous livre son texte tel qu'il est sorti de sa plume, mais, en le reproduisant avec la plus scrupuleuse fidélité, elle nous permet de nous faire une idée juste de ses procédés de composition. Quand je dis composition, c'est par manière de parler: rien ne mérite mieux le nom de compilation que cette chronique-là. Qu'on se figure ce bon moine, avide de connaître le passé et peu satisfait de la sévère concision de ses sources, qui se met à recueillir un peut partout les renseignements propres, selon lui, à les compléter! N'ayant pas la moindre notion de la valeur différente qu'il convient d'attribuer aux témoignages, selon qu'ils émanent des contemporains ou ne sont que l'écho affaibli et défiguré de quelque tradition; acceptant sans ombre d'examen tout ce qu'il lit dans n'importe quel livre et tout ce qui lui est garanti par n'importe quel narrateur, il fait consister sa tàche d'historien dans le soin pur et simple de réunir tous ces matériaux de qualité si inégale, et de les présenter au lecteur dans un ensemble qui lui laisse totalement ignorer leur provenance et, partant, leur valeur. Ainsi, il donne aux renseignements les plus suspects une valeur apparente que la critique viendra détruire, et il compromet les témoignages les plus dignes de foi par le voisinage fâcheux de tant d'autres absolument controuvés. Une rapide analyse de tout cet ensemble hétérogène fera mieux connaître encore son procédé.

Pour toute la partie de l'histoire de Liège qui précède le règne de Théoduin, c'est la double chronique d'Hériger et d'Anselme qui lui sert de base. Cette chronique ellemême n'était plus intacte lorsqu'elle passa dans ses mains. Ella avait été abrégée d'un côté, interpolée de l'autre, et elle se présentait, antérieurement au remaniement que lui fit subir Gilles d'Orval, sous une forme que le manuscrit 761 de l'Université de Liège nous a conservée. On y lisait dès lors, dans la partie relative à Notger, cette célèbre légende de la prise de Chèvremont que la critique de nos jours a définitivement éliminée du domaine de l'histoire (1), et qui, acceptée comme lettre d'évangile dans les siècles précédents, paraît avoir été la raison principale qui fit abandonner le procès de canonisation de ce grand homme (2). Notre chroniqueur y interpola quantité de notices, notamment les dates des morts des personnages célèbres, ainsi que leurs épitaphes, copiées sans doute par lui-même sur leurs tombeaux.

Là où s'arrête le récit d'Anselme, la chronique de Gilles d'Orval ne devient pas plus originale. C'est une mosaïque de textes divers, fort inégaux en valeur, et cousus bout à bout, de manière à en faire, au point de vue chronologique, un récit continu allant de la mort de Wazon jusqu'à l'avènement de Henri de Gueldre, auquel il s'arrête. Le tout, en y comprenant les parties dont Hériger et Anselme constituaient la base, s'étendait sur un espace de treize siècles et comprenait toute l'histoire du pays de Liège, depuis l'origine de l'église de Tongres jusqu'à l'époque de l'auteur.

Lorsque ce travail fut achevé, Gilles d'Orval le fit proprement recopier dans un manuscrit qui nous a été conservé, par une dizaine de copistes dont M. Heller a distin-

<sup>(4)</sup> V. sur ce sujet J.-J. Raikem, Quelques événements du temps de Notger, Liége, 1870. — J. Demarteau, Notre-Dame de Chèvremont, Liége, 1888.

<sup>(2)</sup> V. les pièces publiées dans le Bulletin de l'Instit. archéol. liégeois, t. II, p. 258.

gué les écritures; c'est cela que j'appellerai le texte primitif de sa chronique, pour le distinguer des notes qu'il continua d'y ajouter au jour le jour, et qui contenaient les renseignements supplémentaires qu'il parvenait à se procurer. Souvent, le total de ces additions était si considérable, qu'il se voyait obligé d'intercaler des lanières de parchemin, sur lesquelles, en caractères serrés, il consignait ses derniers renseignements. Tout cela fait, et toujours préoccupé de ne rien omettre, il envoya le manuscrit à un sien ami, chanoine de Neufmoustier à Huy, peut-être identique avec le chanoine Maurice nommé dans sa préface, en le priant de compléter son travail. L'ami ne se déroba pas au service qu'on lui demandait, et nous trouvons, sur plus d'une page du manuscrit, les notes qu'il y a ajoutées de sa belle écriture. Il y en a treize : presque toutes sont relatives à l'histoire de la ville qu'il habitait, et elles permettent de reconstituer un petit abrégé d'historiographie hutoise au XIIIe siècle.

Après cette espèce de villégiature sur les bords du Hoyoux, le manuscrit fut renvoyé à son auteur, qui trouva encore moyen d'y ajouter diverses petites notes, ainsi que des renvois à d'autres ouvrages formulés comme suit : Quaere in alio libro. C'est ce manuscrit, dont je n'ai pas à raconter les destinées ultérieures, qui nous a été heureusement conservé; il est aujourd'hui à la bibliothèque du séminaire de Luxembourg, et je dois à l'obligeance de Monseigneur l'évêque de cette ville d'avoir pu, à deux reprises, le consulter à domicile.

Ce qui vient d'être dit permet de deviner les défauts essentiels qu'on rencontre dans la chronique de Gilles d'Orval : d'un côté, l'absence totale d'esprit critique; de l'autre, le manque de composition. Pour ce qui concerne le premier point, il prend de toutes mains, et sans aucun discernement; je dis plus : il préfère de beaucoup les sources les moins pures, parce que ce sont précisément celles où il trouve en plus grande abondance les détails merveilleux dont il est friand. Et quand, sur une question, il a à sa portée un récit authentique et sobre, et un autre indigne de foi mais attrayant, il n'hésite pas : il laisse là le premier et prend le second. Jamais on ne lui voit la moindre hésitation devant ce qu'il y a d'extraordinaire ou même d'incroyable dans ce qu'il débite. Jamais il ne montre le moindre souci de contrôler ses textes, ni ne fait un effort pour dégager le vrai des fables ou des contradictions dans lesquelles il est enveloppé. Tous les documents ne valent pas pour lui la légende la plus fabuleuse, écrite des siècles après les faits et les souvenirs les plus précis, consignés jour par jour sous la dictée des événements.

Quant à la composition, elle fait défaut à un degré presque incroyable. Les textes sont juxtaposés sans que l'auteur ait pris la moindre peine pour les assortir à l'ouvrage dans lequel il les introduit. Il les copie purement et simplement dans leur teneur littérale, jusqu'au point de laisser les divers auteurs parler à la première personne. Cette dernière circonstance a longtemps induit en erreur ceux qui ont lu sa chronique : ne connaissant pas son procédé, on a cru que c'était lui-même qui parlait en son nom, chaque fois que la première personne était employée, et de là des inexactitudes assez graves qui se sont introduites jusque dans sa biographie. Nous pouvons nous en consoler aujourd'hui, car les défectuosités mêmes de sa composition sont devenues pour nous une preuve de plus de la conscience avec laquelle il a reproduit ses sources, et elles nous aident souvent à retrouver celles-ci. On va en avoir un exemple.

II.

Les éditeurs des Monumenta Germaniæ Historica ont une excellente habitude typographique : elle consiste à imprimer en caractères ordinaires toutes les parties originales de leur texte, et en petits caractères toutes celles qui sont empruntées à d'autres sources encore existantes. De la sorte, un simple coup d'œil jeté sur les pages d'un auteur vous permet de vous rendre compte de ce que vous y trouverez de nouveau. En parcourant pour la première fois l'excellente édition que J. Heller nous a donnée de Gilles d'Orval, je pus faire ainsi très rapidement l'inventaire des sources de sa chronique.

Le livre I, imprimé tout entier en petits caractères, n'est que Hériger partie résumé, partie amplifié, accompagné d'annotations marginales de valeur médiocre: il ne s'y trouve presque rien qui ne soit déjà connu, ou dont on ignore la provenance. Le livre II a pour base Anselme, traité de la même manière que Hériger; seulement, ici, l'original, ou pour mieux dire l'inédit, commence à apparaître. A partir de saint Florbert, le grand texte se montre de temps en temps, mais genéralement dans des passages fort courts, à l'occasion d'indications chronologiques ou d'épitaphes, ou encore de traditions légendaires.

Je n'en fus que plus surpris de constater que, par une exception unique, une bonne partie du texte consacré à l'histoire de Notger était imprimée en grands caractères, c'est-àdire était soit de Gilles d'Orval lui-même, soit d'un auteur resté inconnu. Je dis une bonne partie, parce que l'autre consiste dans le texte d'Anselme, qui fait, comme je l'ai dit, la base du récit de Gilles. Le document dont je parle se

greffait sur Anselme d'une manière que j'examinerai plus loin.

Cette constatation faite, je me trouvai d'emblée, grâce au typographe des *Monumenta*, sur la voie des constatations qui font l'objet du présent travail.

D'où proviennent les intéressantes pages de la chronique de Gilles d'Orval qui nous racontent le règne de Notger, et qui ne se trouvent pas dans la chronique d'Anselme? Sont-elles de ce chroniqueur lui-même, comme on l'a toujours cru jusqu'ici, malgré les indices évidents du contraire?

Mais non: son ouvrage n'est qu'une compilation, et son second livre en particulier, sous la réserve de ce qui a été dit plus haut, ne contient rien qui soit de lui. Nous avons ici un morceau littéraire que Gilles d'Orval, selon son habitude, a transporté tout entier dans sa chronique sans prendre la peine d'en faire seulement disparaître les indices évidents de la paternité d'autrui. Prenons donc son histoire de Notger comme une œuvre indépendante, dont il s'agit de découvrir l'auteur et de déterminer le caractère (4).

Cette biographie de Notger a pour auteur un Liégeois. L'auteur, en esset, nomme saint Lambert, patronus noster; il dit de Notger Notgerus noster, Dominus et pater noster Notgerus, et de Liège: locum civitatis nostræ et in civitate nostra. De plus, la biographie est exclusivement

<sup>(4)</sup> Déjà J. Heller, dans l'Introduction placée en tête de son édition de Gilles d'Orval, p. 10; M. Weiland, Historische Zeitschrift, t. XLVI, p. 496, et M. Wattenbach, Deutschlands Geschichtquellen im Mittelalter, 3° édition, t. 1°, p. 354, et t. II, p. 387, ont reconnu que les renseignements de Gilles d'Orval sur Notger doivent émaner d'un Vita Notgeri. Ils le croient perdu, mais ils se trompent en cela, comme j'espère pouvoir le démontrer.

écrite au point de vue liégeois. L'auteur semble connaître assez bien toute l'histoire de Notger comme évêque de Liège; il ne sait rien sur la partie de sa vie qui est antérieure à son arrivée dans cette ville, sinon qu'il était Souabe d'origine, ce qu'Anselme avait déjà dit. Il ne connaît pas mieux la partie de la carrière épiscopale de Notger qui s'est écoulée en dehors de son diocèse, au service de l'empereur : il n'a là dessus que des phrases générales, contenant un résumé assez fabuleux du règne d'Otton III. Il prend sa revanche lorsqu'il s'agit de faits liégeois. Il en est qu'il a entendu, dit-il, raconter par les anciens : a majoribus nostris. Il parle des édifices de Liège en homme qui les a vus souvent et qui est familiarisé avec eux. On voit que la topographie liégeoise n'a pas de secrets pour lui. Il donne des détails d'une extrême précision sur saint Lambert, sur saint Martin, sur saint Paul, sur saint Denis, sur saint Jean l'Évangéliste. Il est parfaitement renseigné sur leur architecture, sur leur mobilier, sur leurs reliques, sur les donations que Notger leur a faites. Il sait aussi bien l'emplacement des monuments civils; il connaît l'enceinte muraillée, le marché, le palais épiscopal; il vous dira quel est le cours du bras de la Meuse que Notger a fait passer à travers la ville; en un mot, il est impossible de méconnaître dans un écrivain si bien renseigné sur Liège, sinon un enfant de la ville, du moins quelqu'un qui y a longtemps résidé. Il connaît d'ailleurs aussi les diverses localités du pays, notamment Fosse, Thuin, Gembloux, Huy, dont une charte a été sous ses yeux, et Lobbes, dont il mentionne la bibliothèque. Nous voyons qu'il a visité Saint-Bavon de Gand, puisqu'il y a vu l'original de la vie de saint Landoald et de sainte Landrade par Notger, conservé encore aujourd'hui aux archives de la Flandre orientale. Enfin il semble aussi avoir passé au monastère

de Jülich, puisqu'il mentionne les privilèges de cette église écrits sur papyrus (in bible conscripta) (1).

Ce Liégeois, on le voit, était un voyageur, et aussi un fureteur, un érudit qui, arrivé dans un monastère, s'informait volontiers de la bibliothèque et des archives, et leur faisait de fructueuses visites. De plus, il ne manquait pas de certaines prétentions littéraires, s'il faut s'en rapporter à son appréciation de la vie de saint Landoald par Notger: ce document lui a paru, par la richesse de la diction, digne de l'auteur auquel il était attribué (visum est nobis, copia dicendi stilum ipsum magestati persone convenire). Un autre endroit nous le montre préoccupé d'interpréter un passage un peu archaïque: on le dirait d'un homme d'enseignement, d'un professeur monastique.

Il s'en faut d'ailleurs qu'il fût contemporain de Notger. Non seulement il est manifeste qu'il ne l'a pas connu luimême, mais dans tout son ouvrage on ne voit jamais qu'il ait entendu parler de lui par des gens qui auraient été ses contemporains. Il nous dit lui-même que, pour raconter son histoire, il a consulté des documents écrits, et parmi ceux-ci il y en avait d'anciens, qu'il a trouvés dans de vieux livres (2).

D'autre part, il est certain qu'il a écrit antérieurement au XIII° siècle. Il a vu, et l'on voyait encore au

<sup>(1)</sup> Constituto super Renum monasterio sanctimonialium in villa Julica, sicut privilegia ejusdem ecclesie in bible conscripta testantur, rediit Leodium jam in processa etate. *Monum. Germ. Hist.*, t. XXV, p. 62.

<sup>(2)</sup> Loca ipsa in quibus scripta ipsius vel de ipso repperiuntur, et versus aliquos antiquitatis de multitudine exceptos eisdem verbis et metro quo in antiquis libris inventi sunt annotare curavimus, ne ex favore magis quam ex cognitione loqui videamur. O. c., p. 62.

temps où il écrivait, l'enceinte muraillée dont Notger avait doté la ville de Liège (sicut adhuc hodie videtur): ceci nous reporte à une époque antérieure à Hugues de Pierrepont qui, comme on sait, rebâtit cette enceinte en 1203. De même, la cathédrale Saint-Lambert, bâtie par Notger, était encore debout; il a donc écrit avant le grand incendie qui dévora cette église en 1185.

C'est donc entre 1007 et 1185, mais probablement plus près de la dernière que de la première de ces deux dates, qu'il faut placer l'époque de la composition du Vita Notgeri, et je ne crois pas me tromper beaucoup en la fixant approximativement vers 1150.

Serait-il possible de faire un pas de plus, et d'arriver à préciser la personnalité de l'auteur? Je le crois.

Constatons d'abord que l'auteur parle de Jülich, de Gand et de Gembloux comme quelqu'un qui a vu ces localités. Notons qu'il semble plus familiarisé avec l'abbaye de Lobbes, à en juger par la manière dont il s'exprime au sujet de la bibliothèque de cette abbaye:

In armario ejusdem ecclesie, quod numero et merito librorum valde autenticum est, inter multa præclara beneficia, quæ omnibus in commune prævidisse scriptis autenticis præditur, in clericos liberalissimus legitur (1).

Remarquons aussi que les renseignements de notre anonyme sur les travaux de Notger dans les villes de la principauté se localisent dans le pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où est situé Lobbes : tels sont la construction de l'église et des fortifications de Fosse, les travaux de défense faits à Thuin et, enfin, la nomination d'un abbé dans le monastère de Lobbes lui-même.

D'autre part, constatons qu'il se trouvait à Lobbes, vers 1150, un moine qui présentait précisément les notes qu'on peut regarder comme caractérisant le biographe de Notger. C'était le prieur Hugues, qui avait connu les familiers de l'abbé Fulcaud, mort en 1107, et qui semble avoir ignoré la continuation du Gesta abbatum lobiensium, écrit en 1152, ce qui fait croire qu'il aura dû fleurir vers 1150. Hugues était écrivain lui-même; il nous a laissé un ouvrage intitulé Fundatio monasterii Lobbiensis (1). Nous ne connaissons de sa vie qu'un seul détail, qui nous a été conservé par lui-même, et, chose curieuse, c'est celui qui nous le montre passant à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, où nous avons vu que l'auteur du Vita Notgeri a passé également (2).

Il est une autre note qui permettrait de croire à l'identité du prieur Hugues avec l'auteur du Vita. Le premier, par-

<sup>(4)</sup> Déjà, du temps de Folcuin, Lobbes avait une riche bibliothèque. Parlant de saint Ursmer, ce chroniqueur dit: « In cartis sub ejus tempore factis ac perantiquis membranorum peciolis, quae continentur in ecclesiae nostrae archivis, inscriptum eum invenimus sub nomine episcopi et pontificis (Gest. abbat. lob., c. 3). Je ferai remarquer ici que les archives et les bibliothèques restèrent longtemps confondues au moyen âge, et que même à la cour des papes on ne les sépara que sous le règne de Sixte IV, c'est-à-dire après que la découverte de l'imprimerie eut créé un signe distinctif entre le livre et le manuscrit. Il faut donc considérer comme identiques l'archiva de Folcuin et l'armarium du Vita Notgeri.

<sup>(1)</sup> Publié pour la première fois par M. Vos, en appendice de son livre intitulé: Lobbes, son abbaye et son chapitre, t. I, et d'après lui par Waitz dans le Monumenta Germaniae historica, t. XIV. Voir la préface de ce dernier o. c., p. 543.

<sup>(2)</sup> A venerabili et religioso Affligemi monacho magistro Gilleberto accepimus cujus nos eruditione et amicitia, dum pariter apud S. Bavonem peregrinaremur, non modico usi sumus. Op. cit., p. 547.

lant de la construction d'une nouvelle église à Lobbes, ajoute que le pape défendit qu'on y enterrât jamais personne, de peur que le patronage de l'église ne vint à être changé, comme cela est arrivé, entre autres, à Liège, dont la cathédrale, dédiée originairement à la sainte Vierge, a eu ensuite pour patron saint Lambert (1). L'anteur du Vita semble, lui aussi, se préoccuper de la supériorité des titres de Notre-Dame sur la cathédrale liégeoise, car, racontant la fondation de l'église Saint-Jean par Notger, il dit: Hanc ecclesiam propter dilectionem apostoli a Christo amplius dilecti et a christianis amplius diligendi in editiori loco insule ex directo ante faciem constituit ecclesie sancti Lamberti, que principaliter consecrata est ad titulum semper Virginis Marie, etc.

Il n'y a, dans cette rencontre de nos textes, qu'un fait purement fortuit, je le veux bien; mais il n'est pas sans intérêt de constater de part et d'autre la communauté d'une idée qui n'a guère visité, que je sache, l'esprit d'aucun autre écrivain liégeois.

Ce ne serait donc pas être téméraire que de voir dans le frère Hugues de Lobbes l'auteur de la vie de Notger, et, par suite, de considérer ce même frère comme Liégeois. La prédilection particulière, j'allais dire l'espèce de tendresse avec laquelle il parle de l'église Saint-Jean à l'occasion de la vie retirée qu'y menait Notger, ne serait-elle pas due à certaines relations plus intimes qu'il pourrait avoir eues avec le clergé de cette église, au temps où il n'avait pas encore revêtu l'habit monastique? La nécessité même des recherches qu'il avait entreprises pour raconter la vie de son héros devait l'avoir mis en contact fréquent avec le chapitre de Saint-Jean. C'est, en effet, dans cette retraite favorite du grand homme que sa mémoire devait s'être conservée avec le plus de sidélité, et c'est de là aussi, par une coïncidence assez remarquable, que nous vient la seule biographie de Notger que l'on ait connue jusqu'ici (1).

De tout cela, je croyais pouvoir conclure que l'auteur du *Vita Notgeri* était la même personne que le frère Hugues de Lobbes. Je dois avouer que cette identité ne me paraît plus si évidente aujourd'hui. Une comparaison attentive des écrits de ces deux auteurs montre chez celui qui a écrit le *Vita Notgeri* un style antithétique et visant à l'effet, assez différent de la manière terne du frère Hugues.

<sup>(1)</sup> Le prieur Hugues se trompe en ceci. Le premier sanctuaire de Liège fut une petite chapelle dédiée aux saints Cosme et Damien, et la première église qui y fut bâtie fut dédiée à saint Lambert, peu après la mort de ce saint. Plus tard, et probablement à l'occasion de la translation du siège épiscopal de Maestricht à Liège, on ajouta au patronage de saint Lambert celui de la sainte Vierge, sans doute parce qu'elle était la patronne de la cathédrale primitive, l'église de Tongres, qu'elle l'était restée de celle de Maestricht et qu'on ne voulait pas que le transfert du siège privât le diocèse d'un patronage si vénéré. Tel n'est pas l'avis de M. Joseph Demarteau, qui, dans une lettre adressée à l'auteur de ces fignes (Gazette de Liège, 9 et 16 janvier, 14, 21 et 28 août 1890), cherche à établir que la chapelle primitive avait pour patronne Notre-Dame.

<sup>(1)</sup> C'est un document du XVIII<sup>o</sup> siècle, composé d'après Gilles d'Orval, et de peu de valeur historique. A Saint-Jean, cette vie était lue tous les ans, à l'anniversaire de la mort de Notger. Elle est conservée aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Liège, n° 865 (ancien 689).

#### III.

La valeur historique du Vita Notgeri est, à mon sens, fort grande. Écartant toutes les données légendaires ou incertaines, il ne puise qu'aux sources les plus pures, telles qu'écrits de la main de Notger ou rédigés sous son inspiration, diplômes émanant de lui ou parlant de ses actes, monuments archéologiques, écrits des contemporains, souvenirs conservés de lui dans les milieux où sa mémoire était restée vivante, spécialement dans les églises qu'il avait fondées. Il a, d'autre part, évité de faire une compilation : son œuvre a un cachet très personnel et vraiment original, car il s'est gardé de redire ce qui avait déjà été publié avant lui. Étant, comme il le fut, au courant de l'histoire de Liège et particulièrement de son héros, il a certainement connu la chronique d'Anselme : or, contrairement à l'usage de la plupart des chroniqueurs, il évite de reproduire ce qu'il y trouve : il la suppose connue de ses lecteurs, et ne nous apprend que des choses laissées dans l'ombre par son prédécesseur. Sans doute, il n'a pu éviter entièrement de se rencontrer avec lui, notamment dans le récit des fondations d'églises; mais, même là, on voit éclater la sollicitude qu'il met à le compléter, et à ne pas le répéter. Voici le tableau comparatif des principaux points développés par chacun des deux écrivains; on conviendra que, traitant le même sujet, il était difficile que les deux ouvrages se ressemblassent moins.

#### ANSELME.

VITA NOTGERI.

25. Prise de Chèvremont.

Origines de Notger.

Châtiment des rebelles.

26. Fondation de Sainte-Croix.

Fondation de [Sainte-Croix?]

Saint-Lambert.

Saint-Martin.

Saint-Paul.

Saint-Denvs.

Saint-Jean.

27. Saint-Denys et Saint-Jean.

Travaux dans la principauté: Fosse, Lobbes, Thuin, Gembloux,

Rôle de Notger au dehors.

29. Élèves principaux de Notger.

Son retour à Liège. Ses louanges, d'après le poème du XIe siècle.

30. Qualités de Notger.

28. Notger professeur.

Sa retraite à Saint-Jean.

Sa mort et ses funérailles.

L'auteur a pris plus de liberté avec un autre document, auquel il a fait de larges emprunts, sans doute parce qu'il était inédit et destiné à le rester. Ce document est une espèce de panégyrique en vers de Notger. Il en reproduit plusieurs extraits, et il en parle dans ces termes: Versus aliquot antiquitatis de multitudine exceptos, eisdem verbis et metro, quo in antiquis libris inventi sunt annotare curavimus. Je reproduis ici ces diverses citations, qu'il a accumulées dans le dernier chapitre de sa biographie, avec la mention dont elles sont accompagnées.

# Unde scriptum est:

1 Quatuor explevit partes extenta plagarum Fama suis meritis.

# Unde scriptum est:

Vulgari plebem, clerum sermone latino Erudit et satiat magnà dulcedine verbi

B Lac teneris præbens solidamque valentibus escam Sponte cadunt hereses sub forti milite Christi Fraus et fieta fides, tumor et commenta fugantur Et deprensa tremunt tanquam sub judice morum.

# De ipso scriptum est:

Nusquam sic colitur totis affectibus hospes.

10 In laribus putat esse suis qui venerat exul.

Pauperibus victus, nudis non desit amietus.

# Unde scriptum est:

Nam (sumus experti) quicumque fuit violator Ecclesic, postquam hunc feriens anathemate vinxit Corpore et exclusit sacro vel sanguine Christi,

- 45 Ivit in exilium, resipiscere ni properasset. Si rabie caruit, sed non porrigine turpi Et reliqua scabie, quam postea nemo piaret Aut fregit collum vel amatos perdidit artus. Talis erat reprobis, tam formidabilis omni
- 20 Perjuro predoni furi; non perfidus ausus In faciem venisse suam.

Unde scriptum est in versibus predicte antiquitatis:

Prefuit ecclesie per septem lustra vel annum.

Vel ibi pro et posito.

Avant d'aller plus loin, je tiens à faire remarquer que tous ces vers, groupés autour du même sujet : l'éloge des qualités morales de Notger, et présentés, dans des termes à peu près identiques, comme extraits d'un poème ancien, n'ont rien de commun avec certains autres vers cités également par notre auteur, et dont l'origine est toute différente. Ainsi le vers :

Certa salus vite Notgerum salvat ubique.

se trouve, nous dit-il lui-même, sur des croix d'or que Notger avait fait faire pour Saint-Lambert.

Le fameux distique:

Legia lege ligans cum prelatis tibi leges, Nogerum Cristo, Nogero cetera debes.

paraît être aussi une inscription, et la manière dont il est présenté (unde in preconium laudis sibi debite paucis multa de ipso comprehensa sunt hoc metro), ne nous induit pas à croire qu'il fasse partie du groupe mentionné cidessus. Quant à ces deux autres:

> Legia ditatur per me, Capremons spoliatur. Hic ruit, hec surgit; manet hec, nec ille resurgit.

ils ont été ajoutés après coup au texte par Gilles d'Orval, et ils sont compris dans une note qui ne fait pas partie de la biographie. Leur forme, d'ailleurs, fait penser plutôt à une inscription dans le genre de celle qui se lit sur l'ivoire du célèbre évangéliaire de Notger, conservé à la bibliothèque de l'Université de Liège:

En ego Notgerus peccati pondere pressus Ad te flecto genu qui terres omnia nutu.

Revenons donc à notre poème.

Cet écrit ne paraît pas avoir été un simple panégyrique de Notger, comme on pourrait le penser d'après les fragments qui en sont cités. Il doit avoir eu une certaine étendue, puisque les citations du Vita ne constituent en tout que versus aliquot ... de multitudine exceptos. (Aegid., c. 51.) C'était, autant qu'il est permis d'en juger, une vraie biographie de Notger, puisque, outre l'éloge de ses vertus, nous y trouvons certains faits biographiques des plus précieux, par exemple la mention des deux langues dont il se servait dans ses instructions, celle des rigueurs qu'il déployait contre les perturbateurs de la paix publique, et enfin l'indication du nombre des années qu'il tint en en main le gouvernail de l'église de Liège. Ces détails ont une saveur d'historicité incontestable. Le vers troisième, en particulier, est des plus remarquables sous ce rapport, et le douzième contient la preuve qu'ils sont d'un contemporain de Notger, qui écrivit peu de temps après la mort de ce prince, c'est-à-dire dans la première moitié du XIe siècle. Nous tenons donc ici les fragments de la plus ancienne biographie du grand évêque, qui est antérieure à Anselme lui-même.

Le poème, au surplus, semble n'avoir été composé que pour la satisfaction personnelle de l'auteur et celle d'un petit nombre d'amis; il ne vit jamais le grand jour de la publicité, il ne sut peut-être pas connu d'Anselme, qui n'en parle point; et lorsque l'auteur du Vita le découvrit, ce fut dans un vieux manuscrit (in antiquis libris) qui était sans doute l'original et duquel il n'avait jamais été copié. Quel dommage qu'il ne l'ait pas reproduit tout entier, et que nous soyons aujourd'hui privés d'un document si précieux par son antiquité et par la qualité de témoin oculaire qu'avait son auteur! Du moins avons-nous lieu de croire que le consciencieux auteur du Vita ne s'est pas borné à la reproduction de ces quelques fragments, mais qu'il s'est inspiré du poème en plus d'un endroit où il ne le cite pas. Je crois en trouver une preuve dans le passage suivant:

Globum enim obdurationis eorum, qui adversus dominum suum Leodiensem episcopum dominum Evraclium se conflaverant judiciaria virtute contrivit et eos penali discipline usque ad dignam correptionem subjecit.

Le fait dont il est question ici n'est pas mentionné par Anselme, et, de plus, il est rapporté en termes trop vagues et trop abstraits pour qu'on puisse croire qu'il est fourni par la tradition légendaire; mais la source deviendra manifeste si l'on rapproche ce passage des vers déjà cités:

Nam sumus experti, etc.

Outre Anselme et le poème inédit, l'auteur du Vita a consulté divers documents archéologiques ou diplomatiques pouvant lui donner quelque lumière de plus. Sans redire ici ce que j'ai déjà noté plus haut, je ferai remar-

quer le soin intelligent avec lequel il est allé chercher les traces de son héros là où devait le mieux se conserver sa mémoire, c'est-à dire dans les églises qu'il avait fondées et dotées, où parfois il avait vécu, où l'on gardait le souvenir de ses libéralités dans des chartes émanées de sa main. Nulle part, d'ailleurs, une tradition historique ne se conservait plus nette et plus fraîche que dans ces milieux cléricaux, où elle était à l'abri des altérations inconscientes que lui faisait subir la bouche populaire, et où elle s'incorporait en quelque sorte dans des monuments matériels qui ne permettaient pas qu'elle s'effacât. L'extrême précision des détails donnés par l'auteur sur les constructions de Notger à Saint-Lambert, à Saint-Martin, à Saint-Paul, à Saint-Denys et à Saint-Jean s'explique par là, et du même coup nous devons en constater la haute valeur : ils sont puisés à la source la plus pure, et sont, si je puis ainsi parler, des informations presque officielles. J'en dirai autant des renseignements sur les funérailles de Notger, tirés sans doute des obituaires des diverses églises liégeoises, et sur la retraite de Notger à Saint-Jean. On y respire, en quelque sorte, le parfum tout claustral qui trahit la provenance de ces détails si intimes et si familiers.

Il n'y a pas à en douter: tout ce que nous rapporte le Vita au sujet des églises de Liège bâties par Notger est de première main, et émane tantôt de diplômes originaux que l'auteur a eus sous la main, tantôt de souvenirs encore vivants qui se transmettaient de génération en génération sous les galeries des cloîtres. Le tout constitue un troisième groupe d'informations authentiques, des plus précieuses, non seulement pour l'histoire de Notger, mais en général pour celle de Liège et de ses établissements au XIe siècle. Détachez-les de leur contexte, et vous aurez là,

sous une forme abrégée, la substance des traditions orales que les églises de Liège conservaient au XII° siècle sur leur origine et sur leur fondation.

#### IV.

Ce document plein d'un si haut intérêt, Gilles d'Orval, fidèle à son procédé de mosaïste, l'enchevêtra avec son Anselme remanié et interpolé, ainsi qu'avec d'autres récits pris à droite et à gauche, dont l'ensemble produit à première vue l'apparence d'un texte unique et continu. Mais la manière rudimentaire dont il a juxtaposé ses matériaux, sans essayer de les fondre entre eux, permet de les reconnaître sans grande difficulté. Dans les pages qui vont suivre, j'entreprendrai de les trier et d'établir avec exactitude ce qui revient à chacun.

Je commence par Anselme.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la double chronique d'Hériger et d'Anselme qui sert de base à Gilles d'Orval, n'est pas le texte authentique publié au tome VII des Monumenta Germaniæ Historica. C'est un texte abrégé et interpolé, je ne sais trop à quelle date, mais dans tous les cas assez longtemps avant Gilles d'Orval lui-même, puisque ce dernier l'a pris sans défiance pour son point de départ, bien que le texte authentique ne lui soit pas resté inconnu. La raison de ce choix est facile à deviner, dès que l'on connaît l'absolu manque de critique du bon chroniqueur : le texte abrégé se présentait dans des proportions plus restreintes, tout en ayant la prétention de ne laisser de côté aucun fait; il contenait de plus certaines

belles légendes qui, à elles seules, devaient déterminer la préférence de notre auteur. Il n'a donc pas hésité à lui donner la préférence. Nous possédons encore ce texte, sous la forme qu'il avait avant d'être l'objet des remaniements de Gilles d'Orval, dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle qui a appartenn aux Croisiers de Liège, que Chapeaville a eu sous les yeux, et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Université de Liège, sous le n° 761 (ancien 178) (1). J'en publie, en appendice, la partie relative au règne de Notger, en regard du texte authentique : on pourra se rendre compte du procédé de l'abréviateur-interpolateur, et il permet de déterminer d'une manière très précise, par voie d'élimination, toute la partie de l'histoire de Notger qui n'appartient pas au Vita.

C'est ce texte qui, dans Gilles d'Orval, constitue, si je puis ainsi parler, le substratum de son histoire de Notger. Il n'en a rien voulu sacrifier en faisant son travail de compilateur; il s'est borné à l'ouvrir aux endroits les plus propices pour y intercaler les passages du Vita. Il a donc coupé celui-ci en quatre parties, qu'il a disposées de la manière suivante:

Première partie. Début du règne de Notger. Placée en tête du récit d'Anselme, immédiatement après la phrase initiale, et avant la légende de Chèvremont (c. 50).

Deuxième partie. Fondation des églises Saint-Lambert,

Saint-Martin et Saint-Paul. Intercalée au chapitre 51, immédiatement après la légende de Chèvremont.

Troisième partie. Fondation de l'église Saint-Jean, travaux dans le reste de la principauté et rôle extérieur de Notger. Intercalée au chapitre 53, à la suite de la fondation de Sainte-Croix et de Saint-Denys d'après Anselme.

Quatrième partie. Louanges de Notger. Sa retraite à Saint-Jean. Sa mort et ses funérailles. Placée à la fin du récit d'Anselme, après les chapitres consacrés à l'enseignement de Notger, à ses élèves et au portrait du héros.

Pour qu'il pût ainsi emboîter les deux textes l'un dans l'autre, il fallait sans doute qu'ils s'y prêtassent : et c'était précisément le cas ici, l'auteur du Vita ayant eu soin, comme je l'ai fait remarquer plus haut, de ne pas reparler des choses qu'Anselme avait déjà traitées. Néanmoins, il ne s'est pas tenu tellement à l'écart de ce dernier, qu'il ne lui soit arrivé de toucher, au moins en passant, certains points communs. Tel est le cas pour l'histoire de la fondation des églises notgériennes.

Anselme avait parlé longuement de la fondation de Sainte-Croix, et avait rapporté rapidement celle de Saint-Denys et de Saint-Jean. Le Vita, qui faisait l'énumération complète des constructions de son héros, avait donc dû parler aussi de celles-là, et ainsi il se rencontrait avec Anselme. Que fait Gilles d'Orval? Chaque fois qu'il se produit une coïncidence de ce genre entre ses deux sources, il supprime l'information la plus courte et garde la plus longue. Ainsi il prend à Anselme l'histoire de Sainte-Croix, apparemment parce que le Vita ne disait rien de plus sur ce sujet; pour la même raison sans doute, il garde la courte notice d'Anselme sur Saint-Denys. Par contre, le Vita parlant beaucoup plus longuement qu'Anselme de la fon-

<sup>(4)</sup> Ce texte était représenté, du temps de Chapeaville, par un autre manuscrit encore, appartenant aux Capucins de Liège. (Voir Chapeaville. Gesta Pontif., t. I, praefat. in fine.) Il constitue aujourd'hui à lui seul la classe D dans l'édition critique d'Anselme par Koepke. (Monum. Germ. Hist., t. VII, p. 459.)

dation de Saint-Jean, il supprime ici la notice d'Anselme et la remplace par celle du Vita.

Une seconde coupure que Gilles d'Orval a encore faite au Vita, c'est à l'endroit où celui-ci parlait de Chèvremont. Comme notre chroniqueur avait ici à sa disposition l'écrit légendaire et dramatique d'Anselme interpolé, c'est naturellement à ce dernier qu'il a donné la préférence, sans se demander si la version succincte du Vita n'était pas plus digne de foi. Que le Vita ait réellement parlé de la prise de Chèvremont, c'est ce dont je ne crois pas pouvoir douter, d'abord parce que c'était là un des faits les plus mémorables du règne de Notger, ensuite et surtout, parce que cela résulte de son texte même.

[Nam] adhuc eo tempore civitas Leodiensis parva erat, irruptioni violentorum patens et castri adjacentis Capræmontis frequentibus injuriis [ut supra diximus] subjacens.

Ce ut supra diximus n'a aucune raison d'être dans la chronique de Gilles d'Orval, qui parle de Chèvremont pour la première fois en cet endroit; il appartient donc au texte du Vita, et c'est un de ces passages que le maladroit compilateur a laissé naïvement subsister au grand profit de la critique (1).

Pour me résumer, Gilles d'Orval a donc, somme toute,

gardé le texte intégral du Vita, à l'exception de quelques passages fort courts, faisant double emploi avec sa base, qui est Anselme.

Dans cette combinaison du Vita et d'Anselme, telle que nous l'offre le texte primitif de Gilles d'Orval, il faut encore faire la part d'un troisième élément. Le chapitre 54, qui nous raconte l'acquisition du comté de Huy par l'église de Liège, ne fait partie ni d'Anselme, ni du Vita, et a été interpolé par Gilles d'Orval. Je crois pouvoir dire qu'il ne fait pas partie du Vita, 1º parce que manifestement le chapitre 58 et le grand texte du chapitre 53, qui font tous les deux partie du Vita, se rattachent l'un à l'autre sans solution de continuité, et ne supportent pas l'intercalation fâcheuse du chapitre 54; 2º parce que la reproduction intégrale du document relatif au château de Huy serait une exception unique à la manière sobre et succincte du Vita, qui résume les documents et n'en produit aucun; 3º parce que Gilles d'Orval est coutumier, lui, de ces reproductions intégrales, et que nous savons de plus qu'il s'intéresse spécialement aux choses hutoises, peut-être à cause de l'amitié littéraire qui le lie avec un des chanoines de Neufmoustier.

Tels sont donc, pour ce qui constitue l'histoire de Notger, les trois éléments dont se compose le texte primitif de Gilles d'Orval. Il s'agit maintenant de faire connaître les autres interpolations, c'est-à-dire les notes écrites en marge dans la chronique ou encore ajoutées sur des feuillets séparés. Dans l'édition de M. Heller, elles se reconnaissent toutes à ce qu'elles sont mises entre crochets, soit en grand texte lorsqu'on ne connaît pas leur source, soit en petit texte lorsqu'on la connaît. Il est d'autant plus nécessaire d'entreprendre ce triage, qu'elles



Lunane

Our in

<sup>(4)</sup> Il est vrai que l'ut supra diximus est ajouté en marge, mais c'est une raison de plus pour se convaincre qu'il n'est pas de Gilles d'Orval, qui se serait évidemment gardé d'ajouter, après réflexion, une formule non justifiée par son texte. Je suis donc porté à croire que c'est le copiste qui, s'apercevant qu'il avait sauté la formule dans le texte mis sous ses yeux, l'aura rétablie en marge: elle est d'ailleurs de la même main que le reste.

ont été longtemps confondues avec le Vita dans une seule et même appréciation, et qu'on ne saurait arriver à une exacte connaissance de la vie du héros sans une idée claire de la valeur de tous les documents qui la racontent. Je passerai donc successivement en revue les diverses additions marginales de la chronique, et tâcherai de fixer rapidement le caractère et la valeur de chacune.

La première nous apprend que Notger a reçu la consécration épiscopale des mains de saint Géron, archevêque de Cologne. Ni Anselme, ni le Vita n'avaient pensé à mentionner ce détail; Gilles d'Orval l'a trouvé dans les Annales de Lobbes, qui écrivent sous la date de 972: Dominus noster Notgerus mense Aprili octavis paschæ et 9 kalend. Maii apud Bonnam a domino Gerone archiepiscopo instituitur Leodicensium episcopus (1).

Il est à remarquer qu'il ne reproduit qu'une partie de cette notice, sans doute parce que le texte intégral des Annales de Lobbes n'était pas sous ses yeux, et qu'il le connaît d'après un autre document.

La deuxième addition est relative aux trois églises de Chèvremont, qui furent détruites en même temps que le château. Nous savons par Anselme qu'après la destruction, Notger, qui aurait pu attribuer les revenus de ces sanctuaires aux églises de sa ville épiscopale, craignit de donner prise à la calomnie s'il avait l'air de profiter, en quelque sorte, des dépouilles de ses ennemis. Il transféra donc dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle les douze prêtres qui desservaient l'une des trois églises de Chèvremont, ainsi que la totalité de leurs prébendes, et il se contenta pour Liège de la sécurité qu'elle avait recon-

quise (1). Le Vita Notgeri, conformément à son procédé de ne pas répéter ce qui a été publié avant lui, laisse de côté ces détails donnés par Anselme. Mais la tradition populaire, consignée par Gilles d'Orval en marge du Vita, est moins discrète. Elle veut d'abord connaître les noms des trois églises dont parle Anselme, puis elle rattache assez ingénieusement ces noms à des faits connus de la vie de Notger. Puisque les revenus de l'une des trois églises de Chèvremont ont été attribués à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, c'est apparemment — ainsi raisonne la légende — parce qu'elle-même était placée sous l'invocation de la sainte Vierge. Et, d'autre part, puisque Notger croit devoir bâtir à Liège les églises Saint-Jean et Saint-Denys, c'est sans doute parce que les deux autres sanctuaires de Chèvremont étaient sous l'invocation de ces saints, et qu'il voulait réparer le tort qu'il avait fait à leur culte (2). La conjecture, une fois née, se sera transformée aussitôt en récit, selon le procédé habituel de l'imagination populaire. Nous voilà donc en possession, tant bien que mal, des noms des trois sanctuaires de Chèvremont. Le miracle qui se produit à l'occasion de l'un d'eux et le vœu de Notger sont des développements en quelque sorte spontanés de cette version populaire.

<sup>(4)</sup> Monum. Germ. Histor., II, p. 211.

<sup>(1)</sup> Anselme, c. 25.

<sup>(2)</sup> On demandera peut-être pourquoi la tradition populaire a choisi Saint-Jean et Saint-Denys, plutôt que Sainte-Croix, Saint-Paul et Saint-Martin. Je répondrai: 1° que Saint-Paul et Saint-Martin avait été commencées avant Notger; 2° que l'histoire de la fondation de Sainte-Croix, telle qu'elle était racontée par Anselme, avait déjà sa légende; il ne restait donc absolument que Saint-Jean et Saint-Denys.

Tout ce récit, ajouté en marge par Gilles d'Orval, n'est pas seulement postérieur au *Vita Notgeri*, mais même en contradiction avec lui. Le *Vita* a son histoire à lui de la fondation de Saint-Jean, qui n'a rien de légendaire, et qui présente, au contraire, un caractère des plus historiques. Il n'y a pas moyen de les concilier entre elles.

Il en est de même de l'autre légende sur Chèvremont, qui figure dans cette deuxième notice marginale. Au pied de la montagne, nous dit-elle, il y avait un oratoire des saints Cosme et Damien. C'est près de cet oratoire que saint Monulphe, en descendant de la montagne, vit de loin une grande croix de feu qui, de la terre, s'élevait jusqu'au ciel (1). Il s'informa du nom de l'endroit où avait eu lieu ce merveilleux phénomène, et, ayant appris que c'était Legia, il s'écria : « Legia est un endroit que le seigneur a élu (elegit) pour y sauver beaucoup de fidèles et pour en faire, par les mérites d'un de ses serviteurs, une ville égale aux plus grandes. » Saint Monulphe arriva ensuite à l'endroit en question et y bâtit un oratoire en l'honneur des saints Cosme et Damien, près du sanctuaire

desquels il avait eu sa vision; il y construisit aussi une maison épiscopale.

La légende dont nous trouvons ici une version passablement altérée déjà, a été empruntée, en partie d'une manière littérale, au *Vita Lamberti* du chanoine Nicolas, qui florissait vers 1120. Voici le passage en question de cet auteur (1):

a Hunc locum sicut narrat antiquitas et scripta patrum edocent, cum beatus Monulphus, vicesimus primus Tungrorum episcopus, quâdam die cum suis intrasset, captus situ et amænitate substitit, propheticoque spiritu tactus: Eia, inquit astantibus, locus quem Dominus ad salutem multorum fidelium suorum elegit, et quem per merita cujusdam servi sui postmodum magnifice illustratum summis civitatibus æquabit. Statimque ecclesiolam ibi ædificare præcepit, quam in honorem sanctorum Cosmæ et Damiani martyrum Domino dedicavit. »

En comparant ces deux textes on peut se rendre compte du développement des légendes. La version la plus ancienne, celle que rapporte Nicolas, n'est elle-même, ainsi que je l'ai démontré ailleurs (2), qu'une légende étymologique fournie par le rapprochement des deux mots Legia et elegit, et elle ne peut pas remonter au delà du X° siècle, puisque c'est à partir de cette époque seulement que se forme le nom de Legia. Elle ne contient encore que deux éléments : la prophétie de saint Monulphe et la fondation de l'oratoire des saints Cosme et Damien. Dans la notice

<sup>(1)</sup> Les visions de phénomènes lumineux désignant un endroit prédestiné sont fréquentes dans l'historiographie liégeoise. A Florennes, un homme du nom d'Amalrieus voit une nuit, en regardant du côté de l'église Saint-Jean-Baptiste, columnam ignaeam a loco quo sanctæ erant reliquiæ in cælum usque protensam. (Mirac. Gengulfi, dans Pertz, XV, p. 793, c. 8.) Une croix lumineuse brille au-dessus de la maison de saint Lambert à Liège, le jour de son assassinat (Vita Lamberti, c. 10 dans Mabillon. Acta SS. O. S. B., III, 1, p. 64). Un rayon de lumière apparaît au-dessus de saint Trond endormi dans le jardin de son hôte à Trudonecas. (Vita Trudonis. Ibid., II, p. 1052.) Enfin le tombeau de sainte Landrade est montré à saint Lambert par une vision lumineuse. (Acta SS. des Bollandistes, 8 juillet.)

<sup>(1)</sup> Dans Chapeaville, t. I, p. 399.

<sup>(2)</sup> Les Origines de la ville de Liège, dans le Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire de Liège, t. III.

conservée par Gilles d'Orval, la part du merveilleux a été considérablement agrandie, et de plus on a mis la légende en rapport, d'une manière très maladroite, avec l'histoire de Chèvremont. C'est le même procédé que nous avons constaté tout à l'heure: parce qu'il y avait au pied de la montagne de Chèvremont une chapelle des saints Cosme et Damien (1), et qu'à Liège il y en avait une autre, on a expliqué celle-ci par celle-là. La rédaction est d'ailleurs singulièrement embrouillée et maladroite. Que veut dire cette phrase: Et dum ipse a circumstantibus quereret locum visionis [et nomen defuit ei, quod] erat [nemus suum Leodicum] nuncupatum a fluviolo Legia qui per medium fluit, et statim spiritu prophetico subjunxit : Legia locus, etc. L'étalage d'érudition que fait ici l'auteur gâte singulièrement son récit, et les paroles que j'ai mises entre crochets sont d'un homme qui dit tout ce qu'il sait, dussent les renseignements précis qu'il a sur la topographie contredire ou rendre inintelligibles ceux qu'il emprunte à la légende. Un autre trait de peu de valeur, c'est la mention d'un domus episcopalis que saint Monulphe aurait bâti à Liège, près de la chapelle des saints Cosme et Damien. La première habitation de ce genre n'y fut élevée que par saint Hubert: encore du temps de saint Lambert, il n'y avait à Liège qu'une habitation assez modeste, qui ne pouvait pas revendiquer le titre de palais épiscopal, et qui n'était d'ailleurs habitée que de temps en temps.

Où l'auteur de la notice marginale continue de se montrer inepte, c'est dans les lignes qui suivent :

Et ex tunc populi ceperunt locum inhabitare et Villam Publicam nominare a vicino monte qui Mons Publicus est appellatus a nomine cujusdam Asiulfi viri, nam in latere ejusdem montis secus ripam Mose fluminis quondam sibi delectabilem habitationem preparavit tempore Agusti. Juxta quam est vallis que dicitur Puteus inferni. Dicuntur etiam ab incolis fulgura et tempestates de eodem loco ascendere.

Il y a là, à côté de quelques renseignements précieux sur le vieux Liège, plus d'une bévue que je relèverai rapidement. Il n'est pas exact que Liège doive son appellation de Villa Publica au Mons Publicus (Publémont): les deux noms ont coexisté, et le dernier n'est, si je puis ainsi parler, qu'une partie du premier. On ne comprend absolument pas comment Mons Publicus pourrait dériver du nom d'un Asiulfus vir; il y a là une énigme dont il est inutile de chercher la solution, parce que la solution n'existe pas. Je ne découvre pas davantage l'origine du conte relatif à la maison de cet Asiulfe, qui aurait été un contemporain d'Auguste (1). Dans tous les cas, on a le droit d'estimer fort médiocrement l'écrivain qui nous a

<sup>(1)</sup> Cette chapelle existait-elle en réalité? Je crois que oui, parce que c'est le seul point d'attache de la légende, et parce qu'on ne comprendrait pas qu'il pût avoir été inventé, tandis qu'au contraire la naissance de la légende s'explique parfaitement une fois qu'on admet la coexistence des deux sanctuaires du même nom.

<sup>(1)</sup> Pour ce qui est du Puits d'Enfer, je me borne à rapprocher le passage de Nennius, Historia Britonum, c. 76: Est aliud mirabile in regione quæ dicitur Guent. Est ibi fovea a qua ventus flat per omne tempus sine intermissione, et quando non flat ventus in tempore aestatis, de illa fovea incessanter flat, ita ut nemo possit sustinere neque ante foveam pro frigiditate; et vocatur nomen ejus Huit Guent Brittannico sermone, Latine autem flatio venti. Magnum mirabile est ventum de terra flare. (Dans Petrie, Monumenta historica britannica. Londres, 1848, p. 79).

laissé cette suite de récits partie fabuleux, partie inintelligibles : on voit combien il tranche sur l'auteur du *Vita Notgeri*, avec lequel il ne pourra plus être confondu désormais.

La troisième addition marginale faite sur le manuscrit de Gilles d'Orval se place immédiatement après le récit de la destruction de Chèvremont; elle est ainsi conçue:

Unde versus:

Legia ditatur per me, Capremons spoliatur. Hic ruit, hec surgit; manet hec, nec ille resurgit.

J'ai déjà dit plus haut pourquoi ce distique ne peut pas être considéré comme ayant fait partie du poème en l'honneur de Notger, dont le Vita a reproduit quelques extraits; le seul fait qu'il n'y figure qu'en marge prouve à l'évidence qu'il n'a rien de commun avec le document inédit utilisé par le Vita, et qui semble avoir été perdu dès le XIII° siècle. Notre distique pourrait avoir été une inscription placée sur un monument commémoratif de la destruction de Chèvremont, ou, mieux encore, au bas d'une image de Notger, qu'elle fait parler.

La quatrième addition marginale complète un passage d'Anselme relatif à la fondation de Sainte-Croix. Gilles d'Orval avait, dans son texte, ajouté cette conclusion: In quá idem Robertus prepositus sepulturam postea accepit; plus tard il surajouta en marge ce détail, qui lui aura été fourni depuis lors par le clergé de l'église en question:

6 idus martii in navi ecclesie ante altare beate Helene sub crucifixo.

La cinquième est, comme la quatrième, un renseignement topographique trouvé sur place; il concerne l'église Saint-Denys, au sujet de laquelle Gilles d'Orval complète en ces termes la brève notice d'Anselme :

Hanc ergo ecclesiam dictus Nithardus decimis et agriculturis tam per se quam per suos fratres, Johannem videlicet et Godescalcum, beneficiavit. Qui postquam de hoc seculo migraverunt, Nithardus in chori medio, Johannes in ecclesia ante crucifixum et Godescalcus ibidem retro altare sancte Gertrudis sepeliri meruerunt, in qua expectant suorum corporum resurrectionem.

Ce renseignement a été recueilli par Gilles d'Orval probablement auprès du clergé de Saint-Denys; on sait que notre auteur en a ajouté un grand nombre à ses sources, et il sussira de constater ici que d'aucune manière il ne faut le consondre avec le texte du Vita.

La sixième addition du manuscrit est tellement longue, qu'il a fallu intercaler une feuille spéciale. Elle contient le plus bizarre assemblage de fables et de notices historiques. Voici ce qu'on y peut démêler:

1° Récit des désastres et des phénomènes terrifiants qui se produisirent du temps de Notger, et dont cet évêque cut raison par la prière et par la promulgation d'un jeûne universel.

2º Aventure d'un religieux qui, revenant de Jérusalem, passe par la Sicile, où un ermite lui apprend que dans une île voisine se trouve un endroit que la population appelle la chaudière de Vulcain, et où les âmes des damnés sont tourmentées cruellement. Le solitaire ajoute qu'elles peuvent être délivrées par les aumônes et les prières des fidèles, et tout spécialement par les prières incessantes des moines de l'ordre de Cluny. A la suite de cette révélation, l'abbé Odilon de Cluny institua dans tous les monastères

de son obédience la fête des trépassés le 2 novembre. Notger transporta l'institution dans son diocèse.

3º Baudouin de Flandre s'était emparé du château de Valenciennes, sur les confins de la France et de la Lotharingie. L'empereur Henri va l'y assiéger avec Robert de France et Richard de Normandie. Mais, ne parvenant pas à le débusquer, il appelle au secours Notger, et, avec lui, va s'emparer du château de Gand et dévaster la Flandre. Baudouin alors se soumet et donne des ôtages.

Toute cette note est extraite textuellement de la chronique de Saint-Laurent de l'abbé Rupert, à laquelle Gilles d'Orval a fait d'autres emprunts encore (1). Il sussit de constater l'emprunt en faisant remarquer que notre chroniqueur y a rattaché deux notes supplémentaires.

La première, relative à saint Odilon, nous fait connaître les prieurés que lui et ses successeurs ont acquis dans le diocèse de Liège, à savoir Saint-Symphorien-au-Bois, Sainte-Marie de Bertrée, Saint-Étienne de Namèche, Saint-Victor de Huy et Saint-Pierre d'Aywaille. La seconde concerne la fondation du monastère des religieuses de Thorn, par Ansfred, comte de Louvain, avec l'autorisation de l'évêque Notger. Ansfred, continue-t-elle, devint plus tard évêque d'Utrecht; sa femme Hilsuinde se retira dans le couvent qu'il avait fondé, et leur fille, Benedicta, en devint la première abbesse. Elle y est enterrée avec sa mère; quant à Ansfred, il a son tombeau dans l'église Saint-Paul d'Utrecht, qu'il avait fondée.

Au chapitre LIV, qui, comme je l'ai montré plus haut, est déjà une interpolation de Gilles d'Orval lui-même, et

qui raconte l'acquisition du comté de Huy par l'église de Liège, l'interpolateur hutois de Gilles d'Orval a cru devoir ajouter une note relative à l'Ansfrid visé dans le texte. Cette note est antérieure au second appendice de la note précédente, beaucoup plus complète qu'elle. En effet, il est manifeste que l'interpolateur se serait dispensé de nous dire qui était Ansfrid si, au moment où il écrivait, la chronique de son ami avait déjà contenu, quelques lignes plus haut, la biographie de ce personnage et des membres de sa famille. Nous voyons par cet exemple que, même après que son manuscrit fut revenu de Huy avec les additions du chanoine de Neufmoustier, Gilles d'Orval continua de le compléter et d'y ajouter de nouveaux renseignements.

Au chapitre LV, et sans lien formel avec le texte d'Anselme qui constitue ce chapitre, une addition marginale de Gilles nous apprend la fondation de l'église Saint-Adalbert, à Liège, par Notger, en l'honneur de ce bienheureux qui avait été son ami. Ce fait, qu'il me semble difficile de contester, prouve que le Vita ne nous a pas fait connaître toutes les constructions religieuses de Notger : il ne nous parle que des collégiales et ne croit pas devoir s'occuper des simples églises paroissiales. Il faut remarquer que toutes nos sources ont agi de même, et, grâce à leur silence, rien n'est plus obscur pour nous que l'origine des églises paroissiales de Liège, tandis que les collégiales, qui étaient des monuments d'architecture et qui possédaient des biens considérables, ont toujours été en possession de l'intérêt des chroniqueurs. Nous n'en sommes que plus redevables à la courte notice intercalée ici par Gilles d'Orval, et empruntée sans doute par lui aux souvenirs ou aux chartes de l'église Saint-Adalbert.

<sup>(1)</sup> Ruperti Chronicon Sancti Laurentii, c. 8-10, dans Martene et Durand, Amplissima Colletio, t. IV, col. 1044.

La dernière note marginale de Gilles, rattachée au chapitre LVII, se rapporte à vingt-huit prébendes de chanoines fondées par Notger à l'église d'Aix-la-Chapelle, partie avec ses propres biens, partie avec les revenus de l'église de Chèvremont. Cette dernière des additions de Gilles est en contradiction avec la première, qui ne parle que de douze prébendes et non de vingt-huit. Peut-être la contradiction serait-elle levée si l'on supposait que les fondations de Notger à Aix-la-Chapelle se décomposent en deux groupes, comme le texte l'insinue d'ailleurs : le premier, contenant les douze prébendes de Chèvremont transportées à Aix; le second, comprenant seize autres prébendes fondées par Notger au moyen de ses biens propres. Il est, d'ailleurs, facile de supposer que Gilles a tiré ce renseignement des archives d'Aix-la-Chapelle et qu'il a la même authenticité que ses autres informations d'origine documentaire.

Voilà, dégagée de tous les matériaux d'autre provenance avec lesquels Gilles d'Orval l'a combinée, la vie de Notger. Nous pouvons dire qu'à part quelques coupures faites aux endroits les moins intéressants pour nous, nous la possédons dans son intégrité, telle qu'elle sortit de la plume du consciencieux et intelligent écrivain du XII° siècle. Écrite à une époque où il était encore possible, avec du talent et de la bonne volonté, d'arriver à la connaissance des faits, elle restitue à l'histoire de Notger la certitude qui lui faisait défaut, aussi longtemps qu'au lieu d'être prise pour ce qu'elle était en réalité, elle se présentait à nous comme l'informe compilation du crédule historiographe du XIII° siècle. La physionomie du plus grand des souverains liégeois sort donc des brouillards qui l'enveloppaient, et il sera possible désormais d'écrire son histoire.

#### APPENDICE.

J'ai cru utile de mettre sous les yeux du lecteur, dans leur état primitif, les documents amalgamés par Gilles d'Orval. On trouvera donc ci-dessous:

1° Les chapitres relatifs à Notger de la chronique de l'Anselme authentique;

Anseime admentique;

2º En regard, les mêmes chapitres de l'Anselme remanié, où l'on pourra se convaincre de la manière dont a été fait sur ce texte le double travail d'interpolation et d'abréviation;

3° Le Vita Notgeri dégagé de toutes les surcharges de Gilles d'Orval.

D'APRÈS

#### l'Anselme authentique (1).

25. Substitutus est Everacro 46 Nokerus genere quidem Alamannus, sed admodum omni morum elegantia insignitus, paterna dilectione erga aecclesiae filios nostras fieri meruit. Ut enim paucis plurima perstringam, omnia aput nos tam exterius quam interius melioravit et ampliavit. domum sanctae Mariae et sancti Lamberti, sicut in praesentiarum est cum ornamentis claustro et aedificiis episcopii renovavit, urbem muris dilatavit et reparavit. Multa auferens incommoda, plura huic nostrae aecclesiae contulit commoda, inter quae miseros Leodicenses liberare studuit a munitissimo et factiosis hominibus semper fecundo Montis Caprarum castello. Quod quam damnose vicinum fuerit ipsi Leodio, haut longe hinc distantes fidelibus oculis subjectae attestari possunt ejusdem oppidi ruinae. Erat enim praeter naturalem ex situ loci munitionem, aedificiis editioribus exstructum, tribus aecclesiis ornatum. In quarum una 12 prespiteri ad serviendum Deo

206.

#### l'Anselme abrégé et interpolé (4).

24. Substitutus est Eraclio quadragesimus sextus Notherus genera quidem Alemannus, sed omni morum elegantia insignitus.

Omnia apud nos tam interius quam exterius melioravit, ecclesiam sancte Marie sanctique Lamberti edificiis latioribus ampliavit, ornamentis ditioribus decoravit, claustra ac domorum vel officinarum edificia renovavit, urbem muris dilatavit.

Leodienses incolas a mortifero castri Montis Caprarum jugo tam potenter quam et sapienter eripuit. Quod quantum prefatis totius provincie incolis jugiter potuerit extitisse infestum, naturalis ipsius loci situs et menium ac turrium domorumque sublimium ruine patenter ostendunt. Cujus castri traditionem et subversionis ordinem quicunque nosse desiderat, sicut a majoribus eam accepimus referre non omittemus. Erat quippe accessu tam diffierant deputati, ad quarum usus respiciebant de adjacentibus villis nonnullae decimarum partes, et praeterea quorumdam ex integro agrorum ususfructus. Quae omnia cum post ipsius oppidi excidium in suas suaeque aecclesiae utilitates posset retorsisse, quippe qui et antistes ejus dioceseos foret et in palatio Ottonis tercii adhuc pueri inter primos consiliarius esset, simul ut a loco suo invidiam facti transferret, maluit sedem regiam honorare his quae prius ad memoratum oppidum erant appenditia. Unde et in oratorio sanctae Mariae, quod est Aquisgrani, quantus illic antea inerat numerus clericorum, tantundem adauxit ibidem Deo servientium, sibi suaeque credens sufficere aecclesiae, si fideles ejus tantantum liberos esse liceret a molestissima inproborum hominum, qua eatenus vexabantur oppressione, cuius tota erat causa ejusdem oppidi refugium.

A2

cile tantaque murorum munitione firmatum ut ad nullos prorsus posset pavere assultus, nullius obsidionis timeret incursus. Contigit autem ordinatione divina dominum ac possessorem eius ex nobilissima conjuge sexus masculini recenter prolem suscipere. Infantulo igitur recenter noto pater nullam circum se potioris dignitatis inveniri [videns?] personam a quo suscipere posset puer baptismi gratiam Leodiensem conveniens episcopum precatur obnixe quatenus conjugem suam in hac infirmitate dignetur invisere et filium sibi natum sacro fonte immergere. Cujus petitioni hilari vultu annuens episcopus diem constituit quo cum multa religiosi cleri concione egram visitaret et solemni ad modum fastu puerulum baptizaret. Qua sponsione gratanter accepta miles ad propria regreditur et prefixam ab episcopo diem letus prestolatur. Erat autem in seculo dives et prepotens et nobilissima Francorum cretus propagine. Cernens igitur sapiens antistes damnorum et calamitatum innumerabilium querelis (1) sub hac occasione finem posse dari, congregato silenter militari cetu non modico quid mente concepisset secreto eis pandit consilio, hortatur eos secum subire negotium, Dei affuturum promittit auxilium maximum, se eis collaturum si perseverent pollicetur dona-

<sup>(4)</sup> Monum. Germ. Hist., VII, pp. 203-(1) Biblioth, Université de Liège. MS. 761 (ancien 478).

<sup>(4)</sup> Querelas, MS.

tivum. Postea de omnibus agendis ab eo sufficienter instruuntur et paucis diebus cum eo detinentur. Et nota quam prudenter diem prefixerit quo veniens puerum baptisaret, quem tamen ne prepediretur opus salutis expectare noluit. Timebat enim ne die statuto miles prefatus Leodii occurreret, et dolus laudabilis immature ei quoquo modo innotesceret. Die ergo postero (1) illucescente loricis et gladiis milites jubet armari et habitu clericali desuper indui, galeas occulte sub cappis clericalibus portari, laicalem comam pileis laneis celari. Hiis ita gestis clero illo precedente subsequens episcopus egreditur ab urbe et canonico more incedentes cum jam castro propinquarent annunciatur episcopum illuc venire, totius fere cleri sui stipatum agmine. Occurrit statim miles cum omni populo suo, episcopus devote suscipitur, et cum suo comitatu castrum illud introducitur. Sed ut compendiose loquar priusquam resideret, mutato repente fortune casu ad edictum presulis abicitur habitus clericalis, mutatur in militem clerus ille mirabilis, parent in loricis qui tetris prius latebant sub cappis, muniuntur capita galeis et celeri volatu circumquaque dispersi domos subruunt, ecclesias destruunt, menia excelsa et absque ullo contradictore precipilant et subvertunt. Et ut cuncta brevi sermone con-

(4) En marge.

26. Studuit vir idem praeclarus. in providendo filiorum saluti linceos habens oculos, ab his cautum esse, quae aliquo modo posteris noxia esse poterant. Unde in uno quod refero, et insidiae humanae malitiae prudenter obviavit, et magnificenciam Creatoris devote honoravit. Erat in hujus urbis editissimo loco spacium, quod talis videretur capax esse aedificii, unde reliqua urbs ab eiusdem arcis habitatoribus violenter posset impugnari. Hujus aedificandi copiam cum quilibet in armis praepotens expetisset quasi inde totam urbem et universas episcopii facultates contra hostiles insidias defensaturus, intellexit prudens antistes versutam hominis nequitiam, et si quod petebatur annueret, rem omnem in contrarium esse vertendam, ita plane ut qui defensionem promisisset aecclesiae, ipsi episcopo vim inferret, clerum cludam, tanto fervore destruendi bachati sunt, ut ne parvissime quidem domuneule tugurium relinquerent nec a loco discederent donec ad purum cuncta demolirentur. Patrato tandem pro voto negocio ut erant in habitu militari ad urbem sunt regressi multis sanctorum pignoribus secum ablatis et in ecclesia Leodiensi venerabiliter ac devotissime locatis.

25. Et quia vero dici solet proverbio quod preteritorum malorum experientia futurorum debeat esse cautela, multis contrariis eventibus eruditus vir idem preclarus studebat in providendo subditorum saluti semper cautus existere in hiis que possent scandali materiam generare. Unde cum quidam vir nobilis armis prepotens et divitiis pollens locum satis firmum civitati non solum contiguum sed et supereminentem ab eo petisset ut illic mansionem sibi facere debuisset intelligens vir sagacis ingenii (1) versutias cordis ejus dolosi quod videlicet hoc non ad urbis ut promittebat defensionem sed ad totius provincie peteret perniciem non ei prorsus assensit sed ad honorem victoriosissime crucis Christi ecclesiam in ipso loco construxit quam etiam claustro et congruis pro loco officinis ordinavit et agris eam decimisque cum redditibus aliis multis unde quindecim fratribus illic deo

<sup>(1)</sup> En marge.

A2

A٩

et populum opprimeret, postremo cuncta illuc appenditia sibi pro libito diriperet, hac perniciosa fretus municione. Assumpta ergo evangelici serpentis astucia, vultu quidem quasi benignissimas ejus precibus aures accommodaret, pro tempore simulavit, cordi autem quomodo domestici hostis obviaret insidiis altiori consilio deliberabat, cum interim differendo rem usque in quemlibet certum diem, hominem jam in spem potiundae voluntatis adductum suspendit. Nec multo post accersito archidiacono eidemque majoris aecclesiae proposito, nomine Rotperto, secreto dolos occulti pervasoris aperit. Suadet, movet, immo jubet ut faxit'ibidem pocius fundari aecclesiam in honore victoriosissimae crucis, cujus virtute magis quam omnibus mortalium armis seque suaque omnia tuta esse posse certum teneret, atque ut ejusdem aecclesiae ante praescriptum diem maturet fundamenta locari, propensius indicit; praebet insuper ad hoc maturandum larga satis inpendia, spondens profecto quae ille ad haec aut nollet aut non posset impendere, se in nullo necessario illi defuturum auxilio. Ille autem boni praesulis artibus instructus, ante condictum diem aecclesiae in honore sanctae crucis fundamenta ibidem locare studuit, beneficium quod ex dono episcopi tenebat illuc destinavit, voto insuper addens, quicquit de suo vel haberet vel

servientibus victualium necessaria provenirent ditavit.

habiturus esset. Verum ubi impio jam dicto pervasori compertum est eo loci fundari aecclesiam, uhi arcem sibi vana spe futuram spoponderat, non sine multis querelis atque conviciis recurrit ad episcopum, illum perfidiae accusat et fraudis Alemannicae, qui sententiam mutasset atque ubi ipse domum postulasset ibi fallax promissor aecclesiam fundari mandasset. Episcopus autem contra magis ut morum gereret armipotentis personae, quam deservire volens falatiae, diu manet in dissimulando ejus rei conscientiam, atque ad satisfaciendum ei, cujus moribus habebat deservire, in tali temporis necessitate, ipso praesente, memoratum accersiri jussit praepositum, quid struat, qua spe, qua fidutia, cujusve jussu hoc coeperit, non sine multa quasi indignatione rogitat. Ille autem cum summa humilitate, nullo temeritatis studio, pro nullius odio, immo hoc ob Redemptoris ejusque reverendae crucis inpensius optinenda suffragia, ad hoc sese esse adductum respondet. « Terram, inquit, ibidem inveni vacuam per multos annos alicujus ntilitatis immunem; visum est mihi illam aecclesiae sanctae crucis, cujus et fundamenta struere coepi, maxime esse idoneam. Quod si aliter vestrae, domne presul, sedet sententiae, sive placet domus Dei fundamenta in praedonum commutari refugium, nil mea intererit bonae voluntatis; si qua est ex me,

merces mihi a Deo non deerit. Si quis autem ne haec aecclesia in honore Dei consummetur obstiterit. super hoc peccati immunis esse non poterit. » Audiens hoc episcopus, jam sedato vultu, quasi iram reprimens: « Si quid aliud, inquit, tibi coepisses, pro certo id frustra esset fidesque amico promissis inconvulsa maneret. At nunc quandoquidem Salvator crucis suae vexillo hunc locum per te destinare voluit, quod coepisti inconcussum conservabimus, immo quae poterimus supplementa suppeditabimus. Injuriam namque Creatori inferimus, si posthabito eo spem vanae salutis iu armis hominum posuerimus. » Ita profecto dolus ejus qui jam rapina animi pervaserat aecclesiastica, laudabiliter satis splendida admodum non fraude sed industria pontificis compescitur, Aedificium aecclesiae cum claustro et congruis pro loco officinis consummatur, eademque in honore sanctae crucis dedicata. agris et decimis donatur, unde 15 fratribus victus et vestitus solatia penderentur.

27. Alia nichilominus ipsius amminiculo condita est aecclesia a Nithardo custode majoris aecclesiae in honore beati martiris Dyonisii. In qua primum quidem 20 aggregati sunt canonici, procedente vero tempore additis decem in tricenarium ipsorum numerus excrevit. Ipse vero praeterea suo nomine aecclesiam in honore beati Johannis eyan-

26. Sed et aliam Nithardo majoris ecclesie preposito administrante in honore beati martyris Dyonisii condidit ecclesiam in qua primum quidem viginti delegati sunt canonici procedente vero tempore decem additis in tricenarium profecerunt numerum. Deinde terciam in beati Johannis Evangeliste suis sumptibus construxit in qua triginta con-

A1

gelistae construxit et dedicavit, 30 fratres canonicos ad serviendum Deo ordinavit, fundos a sese adquisitos, unde sufficiens illis victus et vestitus esset, deputavit, corpusque suum, quod et factum cernimus, ibidem sepeliri mandavit.

28. Maxima illi circa educandos pueros erat sollicitudo, eosdemque cum aecclesiasticis disciplinis instruendos, adeo ut quocumque vel ad proxima vel ad longingua loca pergeret scolares adolescentes, qui uni ex capellanis sub artissima non aliter quam in scolis parerent disciplina, secum duceret cumque his librorum copiam ceteraque arma scolaria circumferri faceret. Sicque fiebat ut quos plerumque rudes et illiteratos a claustro abduxisset et ipsos quos prius magistros habuerant in litterarum perfectione redeuntes superarent. Sed vereor ne hujuscemodi se tueantur exemplo, qui e scolaribus alis in curias regum et episcoporum querunt erumpere, et disciplinae jugum detrectantes levitati animum dare contendunt, quos ego felices judicaverim, si in nullo ab istius exempli disciplina exorbitaverint. Nam si nunc temporis inter strepitus curiarum studia bonarum arcium haut secus quam in claustri quiete constiterit valere, de remissiori ad arciorem discendi viam non negamus convolari debere. Sin autem longe est rese contrario, immo quia est, cesset ultra lasciva aetas falsas instabilitati suae causas  $A^2$ 

stituens canonicos sufficienti eam dote ditavit corpusque suum quod factum cernimus ibidem sepeliri mandavit.

27. Ac quanta fuerit illi in educandis pueris scholaribusque disciplinis instruendis sollicitudo hinc maxime probatur quod semper dum in via pergeret longe seu prope scholares adolescentes secum ducebat qui uni ex capellanis suis sub artissima scholarum parerent disciplina quibus etiam librorum copiam cum ceteris scholaribus utensilibus circumferri faciebat. Sicque fiebat ut quos plerumque rudes et illiteratos a claustro abduxisset ipsos quos prius magistros habuerant in literarum eruditione redeuntes superarent.

A4

praetendere, quia quod in tranquillitate claustri neglexit, verum est quod nequaquam in tumultuantis seculi turbine possit assequi, quamque o si nostris temporibus tam aurea possent revocari saecula, ut. in capellis tam imperatoris quam episcoporum nil magis appeteretur quam cum litterarum studio morum disciplina! At nunc quia longe res est contra, nos quoque ad nostrum Notkerum revertamur.

29. Cum ad honorem aecclesiae suae tam diligenter et ingenuos et eos qui essent ex fideli familia aecclesiae, quorum nonnullos sepe a praegnantibus etiam expostulasset matribus, tam diligenter alendos esse censeret, tum aliarum nichilominus filios aecclesiarum, qui sibi a studiosis committerentur coepiscopis sive parentibus, gratanter suscipiebat. Multique tantam apud eum Deo donante assecuti sunt perfectionem, ut idonei rectores fierent animarum. Ex illis enim multae aecclesiae se gavisae sunt pastores habere, quorum Salzburgensis aecclesia archiepiscopum habebat Gunterum, Cameracensis duos alterum alteri succedentem, Ruothardum et Eilewinum, Wirdunensis Haimonem, Tullensis Hezelonem, Trajectensis Adeboldum, licet a multis praeterea non episcopis, qui similiter sub eo coaluissent, quamplurimae correctae sunt aecclesiae. Ex quibus Durandus postea noster episcopus Bavenbergensem aeccle-

28. Hujus eruditionis occasione plurimi eorum etiam in religionis ac sanctitatis disciplina circa eum in tantum profecerunt ut idonei fierent rectores ecclesiarum. Ex illis quippe multe civitates gavise sunt se habere pastores quarum Sairburgensis (1) archiepiscopum habuit Gontherum, Cameracensis duos alterum alteri succedentem Rothardum et Erluinum, Virdunensis Hannonem (2), Tullensis Hezelonem, Trajectensis Adelboldum licet a multis etiam aliis episcopalem gradum non assecutis qui sub eo nichilominus coaluissent quamplurime correcte sunt ecclesie ex quibus Durannus (3) postea Leodiensis episcopus Baverbergen-

sem (4) ecclesiam religionis et

artium liberalium disciplina illus-

travit, Othertus cum quibusdam

A2

(4) Lisez : Bavenbergensem.

siam religionis et arcium liberalium disciplina illustravit, Otbertus cum aliquibus aliis secum hinc abductis vitam Aquensium clericorum perneciosae contagio licentiae retro depravatam, ad sanctae religionis in quantum potuit normam reducere studuit. Quid dicam de Hupaldo, qui dum adolescentulus a scolari disciplina hinc aufugisset Parisius venit, canonicis sanctae Genofevae virginis adhesit, in brevi multos scolarium instruxit? Ubi cum aliquamdiu moraretur, interim videlicet cum a domno Notkero episcopo nesciretur, tandem canonica episcopalis sententiae executione compulsus est redire; digressusque inde, prosequentibus eum cum multo fletu amicis in brevi sibi conciliatis, studii et moralitatis nonnulla ibidem reliquit vestigia. Contigit autem non multo post Nokerum episcopum, ut conciliaret amicicias inter Ruopertum Francorum regem et imperatorem nostrum Heinricum, Parisius devenire, cum memorati beatae Genofevae virginis canonici ad eum devotissime concurrerunt humillime petentes ut in anno per unum mensem Hubaldo apud eos manendi copia daretur. Episcopus autem bonum testimonium de conversatione canonici sui gratanti animo accipiens, illis quidem, ut si cum eis tres menses morari vellet ultro concessit, illum autem huc rediens gratia et donis muneratum, ad virtutem am-

aliis secum hinc abductis Aquensium clericorum vitam perniciose licentie (1) contagio depravatam ad sancte religionis statum pro posse reduxit. Ouid de Huwaldo dicam qui dum adolescentulus a scholari disciplina hinc inde aufugisset Parisius veniens sancte Genovefe canonicus adbesit in brevi multorum scholarium instructor fuit ubi cum aliquandiu domino Nothero ignorante moraretur tandem canonica episcopalis sententie executione compulsus est redire pluribus ibi relictis studiorum ac moralitatis insignibus. Cujus vitam bene satis morigeratam acceptans episcopus gratia ac donis muneratum ad virtutis studium amplius accendit. Idem postea sub pontifice Baldrico Pragam Boemie civitatem transmissus cum nonnulla ibidem christiane religionis documenta dedisset ad nos iterum cum honore remeavit. Multi quoque alii sub tanto patre educati religione et studiis liberalibus diversa illustravere loca quorum vita religiosis moribus et doctrinis insignita paterne probitatis evidens est documentum. Nec hoc silendum quod inter cetera pietatis opera prudenti admodum usus consilio in tres equas portiones predia ecclesiastica divisit quarum unam sibi suisque successoribus retinuit, alteram ecclesiis et monasteriis impertiit,

<sup>(1)</sup> Lisez: Salzburgensis.

<sup>(2)</sup> Lisez: Haymonem.

<sup>(3)</sup> Lisez: Durandus.

<sup>(1)</sup> Licenti. MS.

plius accendit. Qui postea sub Baldrico Pragam Boemiae civitatem transmissus, cum nonnulla ibidem christianae religionis documenta dedisset ad nos iterum cum maximo honore remeavit. Multi praeterea sub tanto patre enutriti, religione et studiis liberalibus diversa illustravere loca, cum in suo quidem loco quicquit ubivis studii vel religionis esset vigere adlaboraverit. Idem prudenti consilio praedia aecclesiae in tres aequas porciones divisit, quarum unam suis et successorum usibus, alteram Deo servientibus per aecclesias et per monasteria, terciam his qui miliciam exercerent concessit. Multosque consilii et bonarum artium studiis informatos vitae et morali-

30. Erat enim pauperibus mitis, superbis divitibus terribilis, bonis quibusque mansuetus, iniquis et factiosis hominibus metuendus, potentibus venerabilis, mediocribus amabilis, admirabilis sapientibus, indoctis eruditor elementissimus, senum atque debilium baculus, juvenum et adolescentium corrector studiosus, providus in consilio, circumspectus in facto, clarus in eloquio, discretus in silentio. Quem summi proceres, antistes, dico, Romanae urbis, pariterque imperator, tanto honore dignum duxe-

tatis suae imitatores reliquit, qui

quos videre, noticia discipulorum

de magistri eligantia nequaquam

sinit dubitare.

terciam militibus qui ecclesiam armis protegerent habere concessit.

29. Et ut de sanctis ejus moribus aliqua adhuc breviter enarremus, erat pauperibus mitis, superbis divitibus terribilis, bonis quibus que lenis ac mansuetus, iniquis et maliciosis hominibus metuendus, potentibus venerabilis, mediocribus amabilis, admirabilis sapientibus, indoctis eruditor clementissimus, senum ac debilium sustentationis baculus, juvenum et adolescentium corrector studiosus, providus in consilio, circumspectus in facto, clarus in eloquio, discretus in silentio. Quem summi proceres, Romane scilicet urbis

Α¹

runt, ut alter eorum, papa videlicet, in disceptationibus praesulum cisalpinorum vice sua sequestrum sepe esse jusserit, imperator vero in disponendis regni negotiis primum habuerit. Hic tanti habitus extrinsecus, talis erat interius, qui numquam nec in se nec in aliis familiarius sibi adherentibus torpori locum esse voluerit, dum ipse cum clericis evolvendis atque iterandis divinae scripturae paginis jocundissime intentus, laicos nichilominus adolescentes, quibus alendis sua seorsum erat disciplina, aetati et ordini suo congruis artibus inplicaverit. His et talibus insistens laboribus pater venerandus, 36 inreprehensibiliter in episcopatu exegit annos, multosque nequaquam a nobilitate sua degeneres reliquit filios. Quorum nonnullos nos vidisse meminimus, inter quos piae memoriae domnus Wazo velut lucifer inter minores stellas enituit. Qui cum in ipsius capella primo quidem minimus et fere abjectus librorum abbacique gerulus coaluerit, succedente paulatim valentis ingenii progressu, tandem ad regendas majoris ecclesiae scolas, ipso domno Notkero episcopo jubente evolavit. Cujus exemplis inbutus et doctrinis instructus, adjectis insuper propriis ex divino munere virtutibus, nostris quoque magistrum repraesentare studuit temporibus. De quo suo in Loco quantum Deus donaverit, lacius dicere habemus.

 $\mathbf{A}^{\mathbf{2}}$ 

antistes et imperator tanto extulerunt honore ut primus corum in disceptationibus presulum Cisalpinorum (1) suas ei vices injunxerit, imperator vero in disponendis regni negociis precipuum procuratorem habuerit. Nunquam in se torpori locum dedit et a suis familiaribus desidiam animi pro posse semper expulit. Cum clericis divine pagine questionibus enodandis quotiens vacaret intentus etiam laicos adolescentes quibus educandis instabat etati et ordini suo congruis artibus amplificabat. Hiis et similibus insistens laboribus pater venerandus triginta sex annos in episcopatu peregit, multosque nobilitate paterna non degenerantes reliquit filios, inter quos pie memorie dominus Wazo pre ceteris enituit. Qui cum in ejus capella primo quidem abjectus librorum abacique gerulus coaluisset succedente paulatim ingenii progressu tandem ad regendas majoris ecclesie scholas episcopo jubente convaluit. Cujus et exemplis instructus et doctrinis imbutus adjectis insuper divino ex munere propriis virtutibus magistrum representare studuit nostris quoque temporibus, sicut in sequenti ostendemus.

(1) Gum Alpinorum, MS.

# VITA NOTGERI

EPISCOPI LEODIENSIS

Auctore anonymo qui circa medium seculum XII scripsit.

1. Ipse igitur in Suevia natus nobilitatem (1) generis scientia et moribus illustravit ut a primis puericie annis mutatione (a) Psalm 76, 44. dextere Excelsi (a) a bonis in melius a meliori in optima ascenderit. A litterali ergo scientia morum quoque ornamenta accepit et in utraque disciplina laudabiliter promotus de scolis ad palatium transferri meruit. Ibi inter prudentes et bonos viros qui co tempore soli regalibus obsequiis aderant consilii et operationis virtute claruit, adeo ut honestatis sue prerogativa (2) de palatio ad regimen Leodiensis ecclesie votis et petitione cleri et populi et favore principis transierit. Tunc demum tamquam competentem materiam in qua virtus clarissimi viri operaretur adeptus spem de se habitam ad rem perduxit. Nam (5) adhuc eo tempore civitas Leodiensis parva erat, irruptioni violentorum patens et castri adjacentis Capremontis frequentibus injuriis (4) subjacens. Cognoscens ergo se vocatum non ad dignitatem täntum sed in opus ministerii sibi crediti ad

destruendum et eradicandum ad plantandum et edificandum (a) (a) Hierem I,40. mala civitati incombentia intus et extra destruxit et ne resurgerent evulsit. Globum enim obdurationis eorum qui adversus dominum suum Leodiensem episcopum dominum Evraclium se conflaverant judiciaria virtute contrivit et cos penali discipline usque ad dignam (1) correptionem subjecit.

2. His diebus malis destructis et evulsis, ad plantationem et edificationem bonorum Nothgerus noster se accinxit. Monasterium beati Lamberti patroni nostri, cujus vita venerabilis, mors preciosa, qui causa et pena martyr in sanguine suo locum civitatis nostre cultui divino consecravit, longe in melius quam fuerat immutavit. Ecclesia enim, quam beatus Hubertus edificaverat, infirmitate minoris operis et vetustate incombentis temporis ad lapsum declinaverat. Hac diruta, templum LX canonicorum juxta magnificentiam dilatati cordis sui, secundum amplitudinem et sublimitatem operis qua (2) cernitur, in caput et protectionem civitatis et patrie protegende exaltavit, ornamentis ditioribus decoravit, claustra ac domorum vel officinarum edificia renovavit, et ecclesiam parrochialem beate Marie templo adjacentem et palatium domus episcopalis simul cum templo a fundamentis, multiplicatis operariis et magnificatis impensis, ut in miraculum fides narratuum (3) excrescat, codem tempore usque ad perfectionem consurgere fecit. Columpue veteris templi cum basibus et capitellis suis ante faciem templi modernioris in porticu, que ducit in forum rerum venalium, disposite indicium (4) preteriti ex statu presentis edificii, comparationem prioris et posterioris templi querentibus offerre possunt.

<sup>(1)</sup> Corr. Heller pour nobilitate MS.

<sup>(2)</sup> Corr. Heller pour prerogatam MS.

<sup>(3)</sup> Ajouté au-dessus de la ligne.

<sup>(4)</sup> Après ce mot on a ajouté au-dessus de la ligne: ut supra diximus. Mais ni dans le Vita tel que nous l'avons, ni dans toute la partie antérieure de la chronique de Gilles d'Orval, il n'est fait mention de Chèvremont.

<sup>(1)</sup> Corr. MS pour condignam.

<sup>(2)</sup> Que Heller.

<sup>(3)</sup> Heller corrige à tort en narrantium.

<sup>(4)</sup> Corr. Heller pour judicium MS.

3. Et quia distributiones gratiarum ad ampliandam et exornandam civitatem tamquam bono dispensatori a Deo ei collate fuerant, non cessavit manus ejus vel ecclesias in quibus non erant locis edificare, vel inchoatas consummare, vel consummatas bonis augere et in bonis conservare. Siquidem ecclesia beati Martini in bonis retinendis, que ci dominus Evraclius contulerat, laborabat, In tempore enim illo (1) tercius Otto ca tamquam domino Evraclio prestita, in fiscum regium, co defuncto, revocare ceperat. Pontifex et opifex Nogerus preclaris meritis suis serenavit principem, et prestita in dati et rati convertit habitationem, et claustrum exterius éjusdem ecclesie sancti Martini, inciso colle Publici Montis. triplici vallo et muro cum propugnaculis et turribus sublimibus communivit, et candem muri et turrium munitionem circa ambitum civitatis sua longitudine et latitudine, sicut adhuc hodie videtur, perduxit. Ecclesiam sancti Pauli a fenestris insupra consummavit, et bonis adjectis, ubi XX tantum erant canonici XXX perfecit.

4 Deinde terciam ecclesiam in honore heati Johannis evangeliste in insula Leodii ex suis sumptibus cum officinis a fundamentis usque ad consummationem condidit, possessionibus ampliavit, palliis et tapetibus et cortinis vasis candelabris et aliis utensilibus ad cultum templi pertinentibus exornavit, et in cotidiano mynisterio XXX in ea canonicos ad clericalis officii executionem, proviso eis temporali solatio, diligenter et benigne instituit et preciosis reliquiis insignium martyrum, mento (2) scilicet cum faucibus beati Vincentii levite et martyris et sanctorum Fabiani et Sebastiani in defentionem loci et locatorum per gratiam Dei communivit. Nam hanc ecclesiam propter dilectionem apostoli a Christo amplius dilecti et a

5. Mosam fluviam, qui extra civitatem fluebat, civitati introduxit et cum circa claustrum sancti Pauli sanctique Johannis ad radices montis, in quo ecclesia sancti Martini et sancte Crucis et sancti Petri sita est, inter claustrum sancti Johannis sanctique Lamberti, ut fluminis impetus letificet civitatem Dei (a), per medium civitatis in communes (a) Psalm. XLV, usus fluere fecit. Vix aliquid magni aut preclari operis est in civitate nostra quod ipse non fecerit aut perfecerit, ut magis fecisse civitatem quam coluisse videatur. Unde in preconium laudis sibi debite paucis multa de ipso comprehensa sunt hoc metro:

Legia lege ligans cum prelatis tibi (2) leges Nogerum Christo Nogero cetera debes.

6. Nec solum in civitate vel ex civitate magnificum se exhibuit, sed extra civitate m Fossensem ecclesiam condidit, et muro eidem ecclesie circumducto, et turribus in defensionem muri constitutis, intus religione et foris eam communivit valida castri complexione. Tuinum castrum fecit et communivit in defentionem marchie episcopalis et protectionem Lobiensis ecclesie. In qua etiam abbatem constituit, quia visum est ei quod episcopalis sollicitudo, que debebatur pluribus, non satis expedita esset ad vacandum monachis in cotidianis oportuni-

christianis amplius diligendi in editiori loco insule ex directo ante faciem constituit ecclesie sancti Lamberti que principaliter consecrata est ad titulum semper virginis Marie, ut filius deputatus Virgini a Christo summo testamento in cruce matris sue semper prospectum (1) habeat divina constitutione, et custos virginis custodiatur a virgine.

<sup>(1)</sup> Écrit au-dessus de la ligne.

<sup>(2)</sup> Corr. Heller pour mentum MS.

<sup>(1)</sup> Profectum MS et Heller.

<sup>(2)</sup> Sibi MS et Heller.

tatibus. In armario ejusdem ecclesie, quod numero et merito librorum valde autenticum est, inter multa preclara beneficia, que omnibus in commune providisse scriptis autenticis proditur, in clericos liberalissimus legitur. Et sane non solum in civitate sed etiam in oppidis (1) et castellis in vicis quoque, ubi dignitas vel oportunitas loci ampliorem divinitatis cultum exposcebat, singulari quodam favore clericos constituit. Monachis quoque religioni sue pacem debitam et laboribus consolationem ita diligenter providit, ut Gemblacensis ecclesia eum in patrem et dominum (2) preelegerit, melius sibi judicans Leodiensi ecclesie subjacere propter accommodatum presidium, quam ad regiam celsitudinem interpellandam, que majoribus debetur negotiis, se supra se extendere. Itaque merito beati Nogeri et auctoritate imperiali Gemblacensis ecclesia vel abbatia Leodiensi cessit ecclesie.

7. Et cum tot et tanta egerit in patria, ut non inmerito pater diceretur patrie, non semper tamen totus cessit Leodiensi ecclesie. Prerogativa bone fidei et meritorum constitutione principum curia fecit eum patronum puerilis etatis Ottonis imperatoris. Cujus studio et diligentia quam supra etatem suam puer ille profecerit, quomodo Alpes cum exercitu superaverit, quantum Cremonenses multitudine virium et magnitudine opum adversus imperium erectos humiliaverit, quomodo civitatem eorum contriverit, ut in signum deletionis (3) milium in ea sparserit, quomodo totam Ytaliam cursu XVI annorum sibi subjecerit, quam gloriose in Urbe dyademate (4) imperii coronatus fuerit, quomodo quos armis ad se timendum subegerat elementia ad se amandum sublevabat, et

disposito pacificis legibus trans Alpes Romano orbe, quam gloriosus victor ad Renum redierit et digna imperatore gesserit, Aquensem ecclesiam exornaverit, si hujus narrationis hystoriam melioribus debitam scriptoribus secundum suum ordinem ingredi auderemus, plus esset opere proposito quod hac digressione insereremus.

8. Igitur deductis Notgerus universis laboribus, quibus ad honorem imperii et decorem domus ecclesie Dei bona fide et bono fine diversis in locis et temporibus feliciter laboravit, unde scriptum est:

Quatuor explevit partes extenta plagarum Fama suis meritis

constituto super Renum monasterio sanctimonialium in villa Julica sicut (1) privilegia ejusdem ecclesie in bible conscripta testantur, rediit Leodium jam in processa etate, et ibi episcopali officio, verbo et exemplo, clerum et populum ad meliora provehere sollicitus fuit.

Unde scriptum est:

Vulgari plehem, clerum sermone latino
Erudit et satiat magna dulcedine verbi,
Lac teneris prebens solidamque valentibus escam.
Sponte cadunt hereses sub forti milite Christi.
Fraus et ficta fides tumor et commenta fugantur,
Et deprensa tremunt tamquam sub judice morum.

Hospitalis adeo fuit, ut de ipso scriptum est:

Nusquam sic colitur totis affectibus hospes. In laribus putat esse suis, qui venerat exul. Pauperibus victus nudis non desit amictus.

<sup>(1)</sup> Corr. MS pour oppidos.

<sup>(2)</sup> Et dominum écrit une seconde fois, puis effacé MS.

<sup>(3)</sup> Dilectionis MS et Heller.

<sup>(4)</sup> In dyademate MS.

<sup>(1)</sup> In effacé devant privilegia MS.

Ita sermo Dei vivus et efficax et penetrabilior omni gladio
(a) S. Paul ad ancipiti (a) in eo fuit, ut quisquis decretorum ecclesie violator extitisset, si post commonitionem contumax et quasi lapidatus cordis duricia fuisset, penam obdurationis sue portaret, in quem epyscopali auctoritate maledicta congessisset. Unde scriptum est:

Nam — sumus experti — quicumque fuit violator Ecclesie, postquam hunc feriens anathemate vinxit, Corpore et exclusit sacro vel sanguine Christi, Ivit in exilium, resipiscere ni properasset. Si rabic caruit sed non porrigine turpi Et reliquâ scabic, quam postea nemo piaret, Aut fregit collum vel amatos perdidit artus. Talis erat reprobis, tam formidabilis omni Perjuro, predoni, furi; non perfidus ausus In faciem venisse suam.

Et in crucibus aureis, que sunt in ecclesia sancti Lamberti, quas ipse fecit, scriptum est de eo:

Certa salus vite Notgerum salvat ubique.

9. Quando ergo a majoribus negotiis ad quietem evadere poterat, ad sanctum Johannem se conferebat. Ibi in domo adherente (1) interiori claustro, quam sibi edificaverat, domi erat; ibi tamquam in familiari sinu operis sui orationi et lectioni et infirmorum visitationi et pauperum alimonie vacabat; ibi tabellariis et scriptoribus scribenda dictabat. Epistolam operis ejus sententie valitudine et ornatu verborum lucidam de puericia beati Lamberti et merito Landoaldi confessoris et Landrade virginis oppido Flandrie Gandis in ecclesia sancti Bavonis

legi, et visum est nobis, copia dicendi stilum ipsum majestati persone convenire. Et ideo loca ipsa, in quibus scripta ipsius vel de ipso repperiuntur, et versus aliquos antiquitatis de multitudine exceptos eisdem verbis et metro, quo in antiquis libris inventi sunt, annotare curavimus, ne (1) ex favore magis quam ex cognitione loqui vidcamur. Et si in assertione veritatis, in commendatione bonorum que ipse fecit, stare vellemus et valeremus, peccare nos non crederemus. Ipse enim dominus et pastor noster Notgerus ceclesiam (2) beati Johannis evangeliste in exemplum eruditionis et operis secundum claustralem disciplinam bonis personis iniciavit Nam prepositum et decanum de ipsa congregatione fratrum elegit, custodem et magistrum scolarem et cantorem, attributo unicuique dignitatis sue officio et laboris solatio, constituit; et dispositis omnibus que in usus canonicorum vel secundum canonicam diligentiam pertinent, principale altare in honore beati Johannis evangeliste manu sua consecravit, et totam ecclesiam intus et extra cultui divino dedicavit. Oratorium beati Remigii et beati Hylarii in eadem ecclesia singulari favore constituit, et his consummandis quasi universi operis sui supremam manum imposuit. Ab ordinatione enim sua per annos sexies sex in episcopali opere laboravit, et tune cursu consummato, fide servata (a), septimo annorum (a) S. Paul. II senario ad sabbatum quietis depositione (3) carnis migravit. 7.

Prefuit ecclesie per VII lustra vel annum

Unde scriptum est in versibus predicte antiquitatis:

vel ibi pro et posito.

<sup>(1)</sup> Corr. Heller pour adherentem MS.

<sup>(1)</sup> Corr. MS pour nec.

<sup>(2)</sup> Corr. MS.

<sup>(5)</sup> Corr. MS pour dispositione.

10. Et quia sine dolore non perditur quod cum amore possidetur, tota civitas, tota patria obsequio funeris affuit; senes cum junioribus, pusilli cum magnis affluunt de castellis et oppidis. Clerus tamquam familia spiritualis ad plangendum suum patremfamilias convenit, et, ut breviter dicam, de tota regione catervatim ruunt ad flendum super eum, qui vixerat leticie multorum. Itaque non suffecit vespere et mane dies unus ad sollempnitatem exequiarum, quia quelibet principalium ecclesiarum, quas ipse in civitate fecerat vel perfecerat, ad vitandam ingratitudinem humando corpori se debere singulares exequias professa est. Prima igitur dies luctuose celebritatis in ecclesia sancti Lamberti deducta est; secunda in ecclesia sancte Crucis, tercia in ecclesia sancti Martini, quarta in ecclesia sancti Pauli, quinta in ecclesia sancti Johannis, ubi ipse supreme voluntatis sue testamento, quod nulli in signum servate usque in finem humilitatis [ostendit] (1) in angulo cripte humilioris in oratorio sancti Hylarii se sepeliri constituit. Quod et ita factum est anno dominice incarnationis (2) MVII, IV idus aprilis, fastigium regni et imperii post mortem Ottonis tertii tenente Henrico secundo (3).

<sup>(1)</sup> Suppléé par Chapeaville.

<sup>(2)</sup> Quod — incarnationis écrit après rature.

<sup>(5)</sup> Post — Henrico secundo ajouté après rature et débordant dans la marge.